

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes  
4B Sud-Charente  
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 17 décembre 2015

DATE DE CONVOCATION : 11 décembre 2015

N°2015-09-10

Conseillers en exercice : 66  
Conseillers titulaires et suppléants présents : 62  
Conseillers votants : 52  
Dont pouvoirs : 2

Pour : 52  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an 2015 et le 17 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Saint-Aulais la Chapelle, sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.  
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Bernard MAUGET remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - BAINES : Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. DELETOILE Gérard, M. BAUDET Pierre - BARBEZIEUX : Mme SWISTEK Florence, Mme GARD Patricia, Mme DELPECH de MONTGOLFIER, M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, M. RENAUDIN Vincent, M. DELATTE Benoit - BARRET : M. CHATELLIER Dominique - BECHERESSE : M. MAURICE Jacky - BERNEUIL : Mme IMBERT Pascale - BLANZAC-PORCHERESSE : Mme GRENOT Marie-Pierre - BORS DE BAINES : M. JOLLY Patrick - BRIE SOUS BARBEZIEUX : M. ELION Jean-Pierre - BROSSAC : Mme SOULARD Annick - M. MAUDET Didier - CHALLIGNAC : M. TUTARD Christophe - CHAMPAGNE-VIGNY : M. SAUMON Gérard - CHANTILLAC : M. MARRAUD Jean-Luc - CHILLAC : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - CONDEON : Mme FOUASSIER Véronique, M. BOUTIN Christian - CRESSAC ST GENIS : M. MAUGET Bernard - ETRIAAC : M. MASSE Bernard - JURIGNAC : M. DECELLE Guy, M. COUSSY Jean-Marie - LACHAISE : M. BLUTEAU Jacky - LADIVILLE : M. CHABOT Jacques - LAMERAC : M. MOUCHEBOEUF Michel - LE TATRE : M. DESSE Bernard - MAINFONDS : M. BARBOT Jean-Pierre - MONTCHAUDE : M. BERGEON Frédéric, M. HERAULT Gabriel - ORIOLLES : Mme LAGARDE Isabelle - PASSIRAC : M. de CASTELBAJAC Dominique - PEREUIL : M. VERGNION Philippe - PERIGNAC : Mme EDELY Françoise, M. MONTENON Thierry - REIGNAC : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - SAINT AULAIS : M. HUNEAU Patrick - SAINT BONNET : M. BUFFARD Georges - SAINT FELIX : Mme AUBRIT Marie-Claire - SAINT LEGER : Mme BAUDINAUD Virginie - SALLES DE BARBEZIEUX : M. VARENNE Michel - TOUVERAC : M. HUGUES Jacky - VIGNOLLES : Mme POIRIER Sylvie.

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, M. ARNAUD Yvon, M. CHAPUZET Jean-Paul, M. MITROPE Robert, M. GALLAIS Denis, Mme MONTAUT Martine, M. GAILLARD Eric, M. CHABOT Jean-Michel, M. PETIT Bernard, M. NEBOUT Franck, M. BODET Charles, Mme MARTINEAU Françoise .

Etaient excusés :

Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne, Mme HUGUET Séverine.  
M. M. GUERN Joël, M. PROVOST Jean-Jacques, M. BONNAUD Pascal, M. HERAULT Gabriel.

Pouvoirs :

Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André ; Mme DUMONTET Jocelyne (Touvérac) a donné pouvoir à M. HUGUES Jacky (Touvérac).

**N°10 - Objet : Modification des tarifs de location à la Maison Communautaire pour l'Emploi pour les occupants occasionnels**

**Rapporteur :** Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Maison Communautaire pour l'Emploi (MCPE) a été créée en 2009 pour accueillir en un même lieu les partenaires de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de l'économie.

Les objectifs de la maison communautaire pour l'emploi sont multiples :

- offrir un guichet unique à l'usager pour traiter les problématiques des demandeurs d'emploi, accompagner et orienter les jeunes, proposer une offre de formation ;
- accompagner les entrepreneurs dans le recrutement et accompagner les porteurs de projet en création et reprise d'entreprise ;
- fédérer l'action des partenaires publics et privés en faveur de la dynamique territoriale.

LA MCPE comprend 44 % d'espaces privés (bureaux) et 56% d'espaces communs (accueil, salles de réunion, cuisine, sanitaires, etc...).

Aujourd'hui plusieurs partenaires occupent des espaces de manière permanente : il s'agit du Pôle Emploi, la Mission locale Arc Charente, l'AAISC (Association Accueil Information Sud Charente), l'AGCA (Association de Gestion et Comptabilité de l'Artisanat), le Point Régional Conseil Poitou-Charentes pour la Validation des Acquis d'Expérience (VAE) et Cap Emploi. 87% des espaces privés sont occupés aujourd'hui.

Trois bureaux restent à la location (dont un bureau occupé ponctuellement par la CdC4B pour ses rendez-vous avec les porteurs de projet en création d'entreprise et les partenaires de l'Economie).

Ces espaces sont occupés occasionnellement par des prestataires de Pôle emploi, ou de la Mission locale, par des entreprises extérieures au site et par des chargées de mission de la CdC4B qui ont besoin ponctuellement d'un bureau ou d'une salle de réunion pour l'exercice de leur activité.

Le prix forfaitaire pour ces espaces partagés occupés ponctuellement, acté en 2009, était de 12 € nets la journée.

Monsieur le Vice-Président propose de modifier les tarifs de location des occupants occasionnels comme suit :

Pour les occupations mensuelles :

1 jour par semaine .....	54 € nets
2 jours par semaine .....	90 € nets
3 jours par semaine .....	114 € nets

Pour les occupations plus ponctuelles :

La journée .....	18 € nets
La demi-journée.....	12 € nets

Monsieur le Vice-Président précise que la CdC4B n'est pas assujettie à la TVA et que dans un objectif d'harmonisation, ces tarifs seront les mêmes que ceux pratiqués dans les espaces de co-working en Sud Charente.

AR PREFECTURE

016-241600501-20151217-DEL\_2015\_09\_10-DE  
Reçu le 21/12/2015

**Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- valide l'application de la grille tarifaire exposée précédemment ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président  
Reçu en Sous-Préfecture le : ..... 2.1.DEC. 2015....  
Publié ou notifié le : ..... 2.1.DEC. 2015.....  
Touvérac, le ..... 2.1.DEC. 2015.....

Pour extrait conforme,  
Touvérac, le 18 décembre 2015  
le Président,  
Jacques CHABOT.



*[Handwritten signature in blue ink]*